

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} février 2019
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 17
Nombre de Procurations : 2
Nombre de Votants : 19

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean Luc BECQUET
M. Pierre BOLZE
M. Jean-François CHAMPION,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Stéphane DHALEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE,

Ont donné pouvoir :

M. Michel PICARD, à Mme BERNARD-BRUNAUD
M. Jean CHEVASSUT, à M. Sylvain JACOB

Absents-excusés :

Mme Claude CORON,
Mme Sandrine ARRAULT,

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE

DELIBERATION N° BU/19/011

AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA BOUZAIZE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. THOMAS, rapporteur, rappelle que le Parc de la Bouzaize à BEAUNE, est situé à la jonction des véloroutes de la voie des Vignes et de celle de DIJON à BEAUNE. Ces deux itinéraires font partie intégrante du "tour de Bourgogne à vélo".

Il précise que la Communauté d'Agglomération propose d'aménager un point d'accueil à l'entrée du parc, à un endroit stratégique situé à la jonction de plusieurs itinéraires vélo, de sentiers de randonnée et en lien direct avec le centre historique de BEAUNE. Grâce à cet aménagement, la Communauté d'Agglomération achève son Schéma d'Aménagement des Aires d'Accueil de la Voie des Vignes qu'elle avait engagé sur la partie sud du tracé avec les aires de POMMARD, VOLNAY, MEURSAULT, PULIGNY, CHASSAGNE-MONTRACHET et SANTENAY.

Ce projet est intégré dans l'action 13 de la convention-cadre des Climats du Vignoble de Bourgogne, et contribue à l'amélioration de l'accueil touristique et la valorisation des itinéraires vélo et de randonnée pédestre.

M. THOMAS souligne qu'il permet ainsi de conforter le parc de la Bouzaize comme point de rendez-vous auprès de la clientèle touristique, et d'assurer une information complète sur les activités accessibles depuis ce site.

Le projet comprend :

- le réaménagement d'un espace en revêtement stabilisé,
- la création d'une pergola de 4 X 5 mètres avec panneaux d'affichage,
- l'installation d'équipements pour l'accueil des cyclistes (supports vélos, banc, tables hautes, corbeilles),
- la plantation de végétaux,
- l'amélioration de la signalisation directionnelle.

Le montant de l'opération est évalué à 52 395 € hors taxes, conformément au devis prévisionnel.

M. THOMAS rappelle que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est susceptible d'apporter une aide de 30 %, au titre de son règlement d'intervention pour le développement de l'itinérance.

Concernant le Département de Côte d'Or, une aide de 50 % devrait être apportée, au titre de son règlement d'intervention pour la valorisation des infrastructures de cyclotourisme.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président à solliciter une aide financière auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté de 30 % du montant des travaux, soit 15 718,50 € hors taxes,
- AUTORISE le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or de 50 % du montant des travaux, soit 26 197,50 € hors taxes,
- AUTORISE le Président à signer tout document contractuel à intervenir concernant ces demandes de subventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
Le Directeur Général des Services**


Jean-François PONS



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telrecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/03/2019

PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION

NOM DE LA COLLECTIVITE : Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud

INTITULE DE L'OPERATION : Aménagement aire d'accueil véloroutes à la Bouzaize

⇒ **DEPENSES HT**..... **52 395 €**

- TRAVAUX PAYSAGERS

- * création de zone sablée, de massifs espaces verts pour intégrer le poteau incendie et pose de l'abri et du mobilier.
- * fourniture de la pergola avec supports de l'affichage.
- * fourniture de tables hautes.
- * fourniture et pose de supports vélos.
- * fourniture de blocs de pierre pour séparer l'espace accueil du cheminement.

41 630,00 € HT

- AFFICHAGE TOURISTIQUE

- * conception et impression sur supports aluminium (circuits, plans ville...)

5 760,00 € HT

- SIGNALISATION

- * 1 panneau multidirectionnel avec fléchage de différentes destinations sur un mât unique.

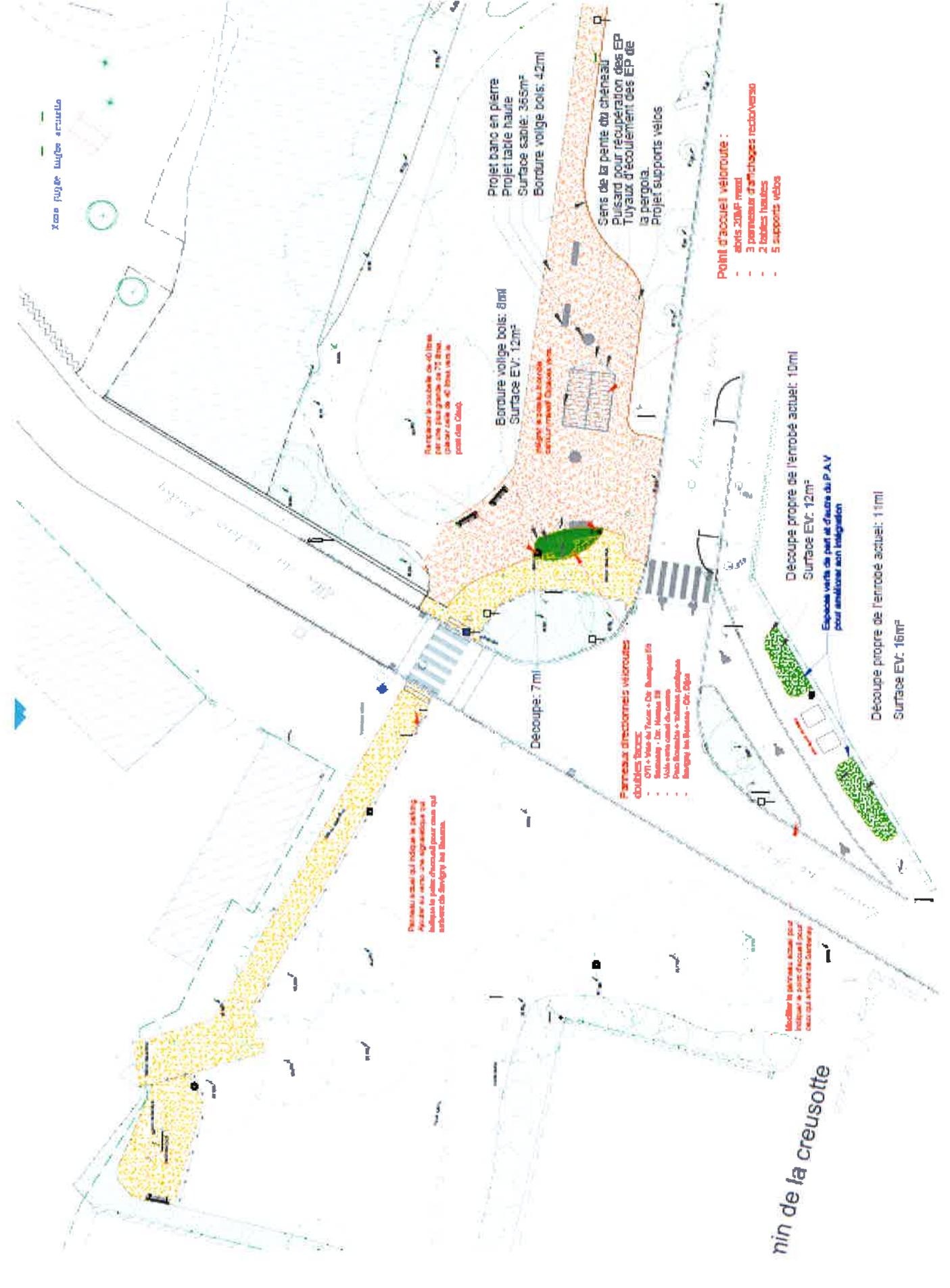
2 720,00 € HT

- * jalonnement du point d'accueil véloroute de la Bouzaize et de l'OTI.

2 285,00 € HT

FINANCEMENTS PUBLICS

| Financements publics concernés | | Pourcentage | Montant du financement |
|---------------------------------------|---|--------------|------------------------|
| Conseil Départemental | <input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué | 50 % | 26 197,50 € |
| Conseil Régional | <input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué | 30 % | 15 718,50 € |
| Autofinancement maître d'ouvrage | <input type="checkbox"/> emprunt <input checked="" type="checkbox"/> fonds propres | 20 % | 10 479 € |
| TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS | | 100 % | 52 395 € |



Zone piéger tuiles structurée

Préciser l'usage qui découle de l'usage
 de la zone piéger tuiles structurée
 Adapter la zone piéger tuiles structurée
 pour une zone piéger tuiles structurée

Perçage à double de 40 litres
 par une profondeur de 70 cm.
 (pour une zone de 40 litres vers le
 pont des Ombres)

Bordure voilage bois: 8ml
 Surface EV: 12m²

Projet banc en pierre
 Projectable haute
 Surface sable: 365m²
 Bordure voilage bois: 42ml

Sens de la pente du châteaui
 Puitsard pour récupération des EP
 Tuyaux d'écoulement des EP de
 la pergola.
 Projet supports vélos

Formes directionnelles véloroute
 double sens
 - Or: 100% - 100%
 - Or: 100% - 100%
 - Or: 100% - 100%
 - Or: 100% - 100%

Point d'accueil véloroute:
 - 20m² paved
 - 3 panneaux d'arrivages recto-verso
 - 2 tables hautes
 - 5 supports vélos

Decoupe: 7ml

Decoupe propre de l'ennobé actuel: 10ml
 Surface EV: 12m²

Espace vert de part et d'autre du P.A.V
 pour améliorer son intégration

Decoupe propre de l'ennobé actuel: 11ml
 Surface EV: 16m²

min de la creusotte

Faciliter le passage, même pour
 les personnes à mobilité réduite
 dans les zones de circulation